

Réunion de quartier

Corniche, Parc, Chemin Long

23 09 2019

Ordre du jour :

1. Le projet de la poste
2. Le projet de la place communale, zone apaisée
3. La collecte des ordures ménagères
4. Vos questions

Commune de

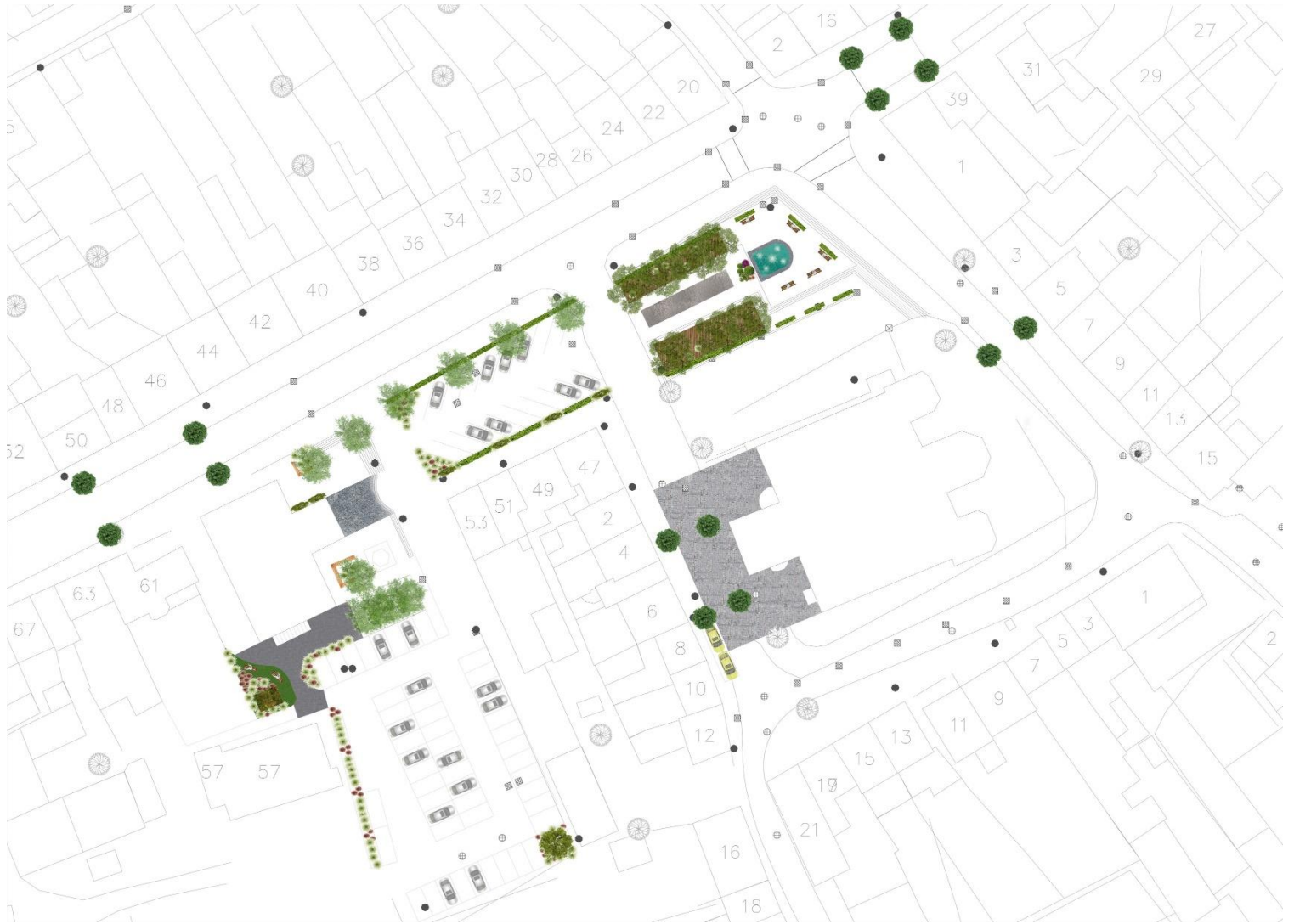


I. Le projet de la poste

- ▶ Le projet dit « de la Poste » est une grande opportunité pour notre village.
- ▶ Groupe de travail mis en place.
- ▶ L'ensemble des citoyens auront l'occasion de prendre connaissance des propositions et de se positionner afin que la commune puisse tenir compte également de leurs avis.
- ▶ Ce projet est un projet de grande ampleur qui à pour ambition de fédérer l'ensemble du village et répondre à des besoins spécifiques (places de parking, logement, espace de convivialité, ...)

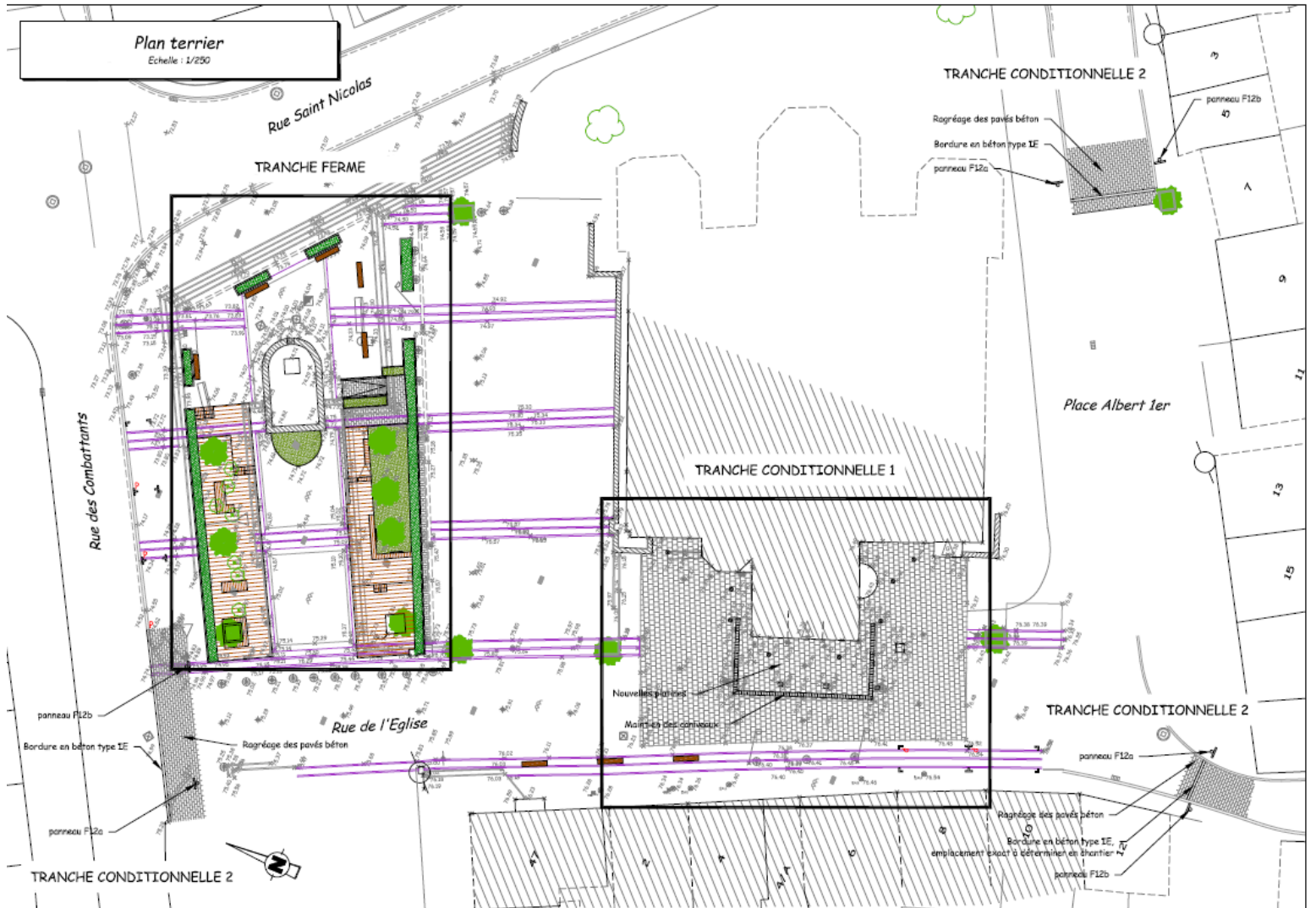
2. La zone apaisée : rappel du contexte

- Appel à projet de la région : « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes »
- Projet retenu le 20 mars 2018 : création d'une zone apaisée sur la place communale
- 150 000€ de subsides pour un budget total de 200 000€
- Travaux doivent être terminés dans un délai de 10 mois au plus tard à partir de l'accord sur le projet définitif → Timing serré



Plan terrier

Echelle : 1/250



Rue Saint Nicolas

TRANCHE FERME

TRANCHE CONDITIONNELLE 2

Ragréage des pavés béton
Bordure en béton type IE
panneau F12a

panneau F12b
47

Rue des Combattants

Place Albert 1er

TRANCHE CONDITIONNELLE 1

panneau F12b

Bordure en béton type IE

panneau F12a

Rue de l'Eglise

Ragréage des pavés béton

Nouvelles plantations
Mobilier urbain conventionné

TRANCHE CONDITIONNELLE 2

panneau F12a

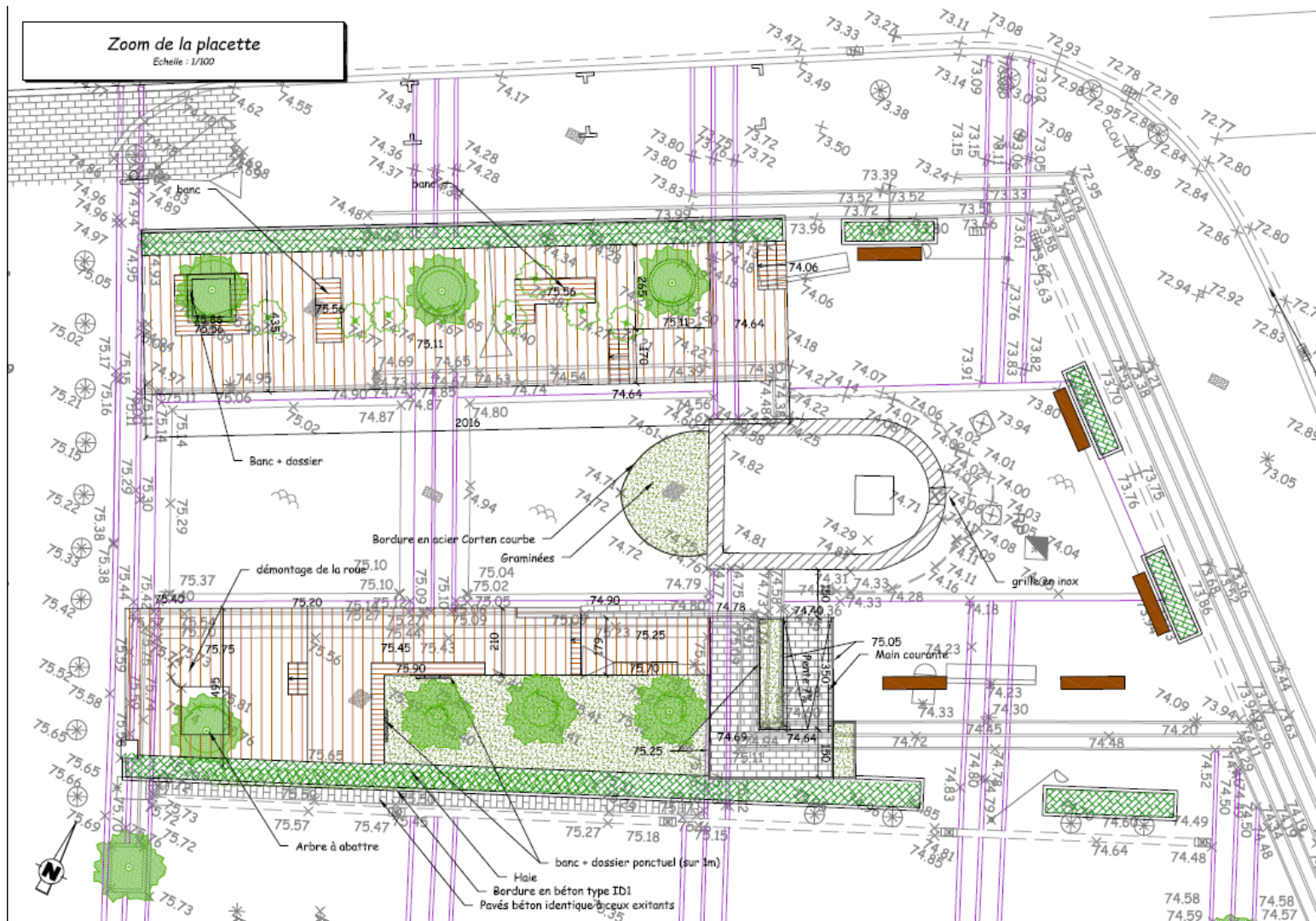
Ragréage des pavés béton
Bordure en béton type IE
emplacement exact à déterminer en chantier
panneaux F12b

TRANCHE CONDITIONNELLE 2



Zoom de la placette

Echelle : 1/100



Les travaux concernés se situent sur le Place Communale à proximité de la fontaine existante :

- Démolition de revêtements et de marches d'escalier
- La réalisation de deux terrasses en bois
- Fourniture et pose de revêtements en pavés béton
- La réalisation d'une rampe PMR permettant d'accéder depuis la nouvelle terrasse à la fontaine existante
- La réhabilitation complète de la fontaine
- Le démontage de deux arbres remarquables malades & replantation de deux nouveaux sujets
- Les travaux de plantation de haies et de graminées

3. Collectes des ordures ménagères - **NOUVEAU**

Depuis le 01 mars 2019, nouvelle collecte en porte à porte, le jeudi : ordures ménagères + **déchets organiques** en fractions séparées > pour faire maigrir sa poubelle tout venants !

Un déchet organique = biodégradable = restes de cuisine, petits déchets de jardin, essuie-tout, mouchoirs en papier ...

Prix du sac 0.50€/pièce – capacité = 25 litres/ sac - couleur du sac : vert.

4. Vos questions

- Pourquoi, après deux ans, le trottoir qui longe le parking de la gare, Avenue Solvay, ne peut toujours pas être emprunté par les vélos.
Est-ce un problème d'homologation ?
- Lors de l'aménagement des voiries du quartier – Ave des Aulnes, les accotements ont été engazonnés par la commune -
questions : qui doit en assurer l'entretien ? tonte ? ramassage des feuilles ? Des arbres ont été plantés, l'un, à l'extrémité de cette avenue est en perdition
faut-il le couper ? le tailler ?
- Possibilité de placer un miroir à l'angle de l'Avenue du Parc et de la Chaussée de La Hulpe, manque de visibilité.

4. Vos questions

Manque de places de stationnement à l'Avenue Wolfers :

- Si le stationnement dans l'Ave Wolfers n'est pas possible, possibilité de cartes riverains dans l'Avenue des Rossignols ?
- Si les employés ne peuvent pas être considérés comme des « riverains », qui peut l'être : le comité de Direction, le PDG ?
- Si pas de possibilité de cartes riverains, est ce possible d'avoir des cartes de stationnement ?

4. Vos questions

- Mettre l'avenue Wolfers en sens unique dans le sens de la descente et inverser le sens unique dans l'avenue des Rossignols et Chemin Long
- Marquage au sol des emplacements de stationnement
- Marquage au sol pour stationnement pour véhicule de livraison au Home St James
- Afin de permettre et faciliter le passage pour les véhicules de secours et des camions ; interdire le stationnement des 2 côtés sur le bas de l'avenue (du côté gauche en descendant à partir du 21)
- Remettre à niveau les pavés enfoncés par les poids lourds lors des travaux du chemin de fer
- Descendre les éclairages publics afin qu'ils n'éclairent pas la cime des arbres mais bien la voie publique
- Déplacer certains bollards afin de permettre un passage normal sur les trottoirs

4. Vos questions

- Interdire le stationnement du côté droit de l'avenue Wolfers vers la chaussée (ligne jaune de l'entrée jusqu'à l'entrée du garage de la 1^{ère} habitation), danger de collision frontale entre véhicules qui entrent et qui sortent de l'avenue. Les miroirs même renouvelés sont inutiles dans cette situation
- Quelle est la position du Collège concernant le dossier Lixon, compte-t-il aller en recours au conseil d'état dans le cas où la région confirmerait le permis ? Souhait d'être tenu au courant.

4. Vos questions

Circulation des piétons de l'avenue des Rossignols compris entre l'avenue Wolfers et l'avenue de la Clairière : difficulté de passage pour les piétons et stationnement sauvage, suggestions :

En venant de la gare, le trottoir de gauche est prolongé à hauteur de l'avenue Wolfers par un terre-plein de 3m de large qui pourrait être aménagé en diminuant la végétation qui l'envahit et en mettant des potelets légèrement en retrait pour empêcher le parking.

Panneau de la zone bleue placé au carrefour avec l'avenue de la Clairière par une interdiction de se garer sur les 90 m de ce tronçon ; un panneau zone bleue serait placé à l'entrée de l'avenue Wolfers.